

CGT Finances Publiques Paris

Le Pavé de Paname

SIP : Synonyme d'Installation Pénible

A la DRFIP, le niveau de désorganisation est particulièrement préoccupant et les incidents se succèdent : gestion chaotique des travaux avec de multiples nuisances (bruits, poussières...), problèmes de froid dans les services (chauffages hors service ou déménagements avec les portes d'entrées grandes ouvertes), sécurité incendie défaillante (alarmes incendies non opérationnelles, détecteurs en suspension au bout de leurs fils de branchement ou non posés), protection à priori insuffisante des agents et des convoyeurs (protection caisse limitée, fenêtres peu ou non protégées, confinement des caissiers), portes dont le vitrage n'est pas posé, fenêtres qui ne ferment plus, etc... Des plus petits aux plus importants, cette accumulation de problèmes pousse les agents à bout ! Bref, une fois de plus, des SIP ont été ouverts au public alors que les travaux n'étaient pas finis, malgré l'engagement de la direction « pas d'ouverture de SIP tant que les travaux ne sont pas terminés ».

Alors que l'Administration affiche une priorité de façade en faveur de l'accueil, nous constatons une capacité d'accueil des contribuables insuffisante, une polyvalence imposée, une formation au rabais, une informatique dépassée, un public excédé du fait de l'attente prolongée... La CGT a dû intervenir, en intersyndicale, pour que l'installation du SIP du 8ème soit reportée. L'administration a été contrainte de prendre en compte l'inaccessibilité des lieux aux personnes handicapées...

Cette mise en place des SIP à marche forcée en réponse à une commande strictement

politique dégrade depuis des mois le fonctionnement des services au détriment des agents et des usagers. Il ne s'agit pas seulement du respect des métiers, des questions de formation ou de l'utilisation de ces restructurations pour supprimer des postes mais aussi de la santé et de la sécurité des personnels et des contribuables.

La retraite c'est bien, l'offensive c'est mieux !

Des millions de Français sont descendus dans la rue en cet automne 2010 afin d'exprimer leur rejet global du projet de loi sur les retraites. Le gouvernement ne doit pas ignorer que cette loi, même promulguée, ne recueille toujours pas l'adhésion de la population. La CGT en demande l'abrogation. Les pouvoirs publics, Président de la République en tête, ne sortiront pas grandis de cette période consacrée à la réforme des retraites.

Des initiatives se tiennent chaque jour dans les professions et les territoires. Grâce notamment à la coordination de nos Unions Locales et de notre Union Départementale CGT Paris, la bataille que nous avons su mener en inter-professionnel continue sur l'emploi, la protection sociale, la fiscalité, le pouvoir d'achat, les Services Publics, les conditions de vie au travail... Elles s'inscrivent dans la durée et visent à gagner l'ouverture de véritables négociations sur le sujet des retraites, mais également à l'obtention de succès revendicatifs sur l'ensemble des questions.

La loi promulguée, la bataille continue !

Retrouvez toutes ces informations sur
www.cgtdgfip75.org



N°1 - Décembre 2010

Pour les agents,
pour nos revendications,
pour un syndicalisme qui
ne lâche rien !

Création de la section CGT Finances Publiques à Paris

Depuis le début de la crise, c'est par centaines de milliards que les Etats ont renfloué les banques et les grands groupes industriels. Résultats : des dizaines de milliers de licenciements et l'augmentation des profits pour le plus grand plaisir des actionnaires. Après avoir vidé les caisses en distribuant les milliards aux entreprises, les gouvernements veulent faire maintenant les poches des salariés pour renflouer leurs caisses.

Les suppressions d'emplois comme les attaques contre notre régime de retraite sont le versant français des réponses des divers gouvernements européens pour essayer de nous faire payer la crise. Rappelons que, pour nous, le dossier des retraites n'est pas clôt, car quand une loi est injuste, elle doit être abrogée. De plus, nous condamnons la volonté du gouvernement d'étudier la mise en place d'une caisse autonome pour les fonctionnaires ainsi qu'une retraite par point pour l'ensemble des salariés.

La fusion imposée de nos deux administrations répond à la commande de

restrictions budgétaires qui s'appliquent dans cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, dont le but principal reste les économies budgétaires par la méthode de l'efficience et la recherche de soit disant « doublons ». Au niveau national ce sont 2 543 emplois qui seront détruits en 2011, dont 155 pour Paris, tous grades confondus : 141 pour la Filière Fiscale et 14 pour la Filière Gestion Publique. De plus, nous restons clairement opposés à la banalisation des séparations entre ordonnateur et comptable, entre tâches d'assiette et de recouvrement. Toutes ces restructurations se font au détriment des conditions de travail des agents, de leur sécurité et de celle du public, de la qualité du service rendu aux usagers, de l'accomplissement de nos missions.

A la DGFIP et notamment à Paris (DRFiP), l'actuelle désorganisation accentue le stress et le mal être au travail, les difficultés à accomplir nos missions, dans les services extérieurs comme au sein même des services de Direction. Partout les agents supportent des charges supplémentaires de travail créées par les réformes appliquées tout azimut. La mise en place des SIP provoque la désorganisation des équipes d'accueil, les confrontant à une affluence du public beaucoup plus importante qu'auparavant. Le transfert du

recouvrement de la taxe professionnelle dans les SIE ne va rien améliorer. Nous dénonçons le développement intensif de la polyvalence au sein des services d'accueil et des SIE et la volonté de l'administration de la généraliser dans tous les services. La désorganisation de la DRFiP produit également ses effets néfastes dans de multiples domaines : les incidents se multiplient sur des questions de sécurité, de chauffage, d'état d'avancement des travaux, d'aménagement des espaces, d'accessibilité.

La DGFIP se lance aujourd'hui dans « la réingénierie des processus ». Des équipes s'attellent à décortiquer les chaînes de travail (300 processus revisités à la DGFIP dans le cadre des Groupes d'Expression Métiers). Leur objectif : simplifier, pointer tout ce qui peut être abandonné. Ces équipes sont accompagnées par des cabinets de consultants privés grassement payés sur les deniers publics. Cette « simplification » du travail sert avant tout à préparer les prochaines suppressions d'emplois.

Afin de pouvoir défendre l'ensemble des 7 000 agents parisiens des deux filières et porter l'ensemble de nos revendications, il était nécessaire de nous organiser syndicalement dans le prolongement de notre congrès national du

printemps 2010. Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 18 octobre 2010 à Montreuil, a été créée la section CGT Finances Publiques de Paris. Près de 300 adhérents et sympathisants y ont assisté. Nous avons fait le choix d'une section syndicale départementale parisienne. Elle regroupe l'ensemble des syndiqués parisiens actifs et retraités des deux anciennes administrations, avec un journal CGT des Finances Publiques Paris ainsi qu'un site internet. Pour favoriser une activité de proximité, des collectifs de syndiqués peuvent être créés. La direction de la section est assurée par une Commission exécutive (CE) qui peut décliner son activité localement et directement au sein des services. La commission exécutive issue de l'AG a élu en son sein un bureau exécutif chargé d'organiser les « tâches pratiques ». Des commissions thématiques viendront « irriguer » de leur travail revendicatif l'activité de la CE.

Vous trouverez dans ce premier numéro la liste des militant-e-s CGT à contacter pour toute information ou problème à résoudre. Dans tout les cas, notre message est clair : ne restons jamais isolés.

Alors rejoignez nous au sein de la section CGT Finances Publiques à Paris !

CTPC « emplois » du 6 décembre 2010 :

Bal tragique à la DGFIP : un mort, le Service Public

La DGFIP vient de décliner au CTPC les orientations fixées par le gouvernement dans le PLF 2011, autrement dit les suppressions d'emplois : c'est 2 543 ETP qui seront supprimés. Les suppressions d'emploi sont envisagées sous le seul angle du parti pris idéologique qui consiste à faire du fonctionnaire le bouc émissaire, responsable du déficit public.

Les télé-procédures, la dématérialisation du paiement de l'impôt, l'efficience (méthode qui consiste à pénaliser les directions les moins performantes par des suppressions d'emplois pour qu'elles améliorent leur taux de productivité !) et les évolutions organisationnelles sont les bobards éculés présentés comme des « fléchages » pour supprimer des emplois. L'hécatombe est générale.

Les effets seront désastreux que ce soit pour l'exercice de nos missions ou les droits des agents en matière de règles de gestion. Le choix est bien de persévérer dans une politique jusqu'au-boutiste. Pour la DGFIP, l'objectif c'est le non-remplacement de deux départs à la retraite sur trois. La destinée, notamment du cadre C, est de servir de variable d'ajustement à 2 pattes. La DG n'engage pas la moindre réflexion sur les doctrines d'emplois, le bon exercice des missions, la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Moins d'emplois, c'est moins de service public, c'est moins d'implantations territoriales... et moins de missions de service public...

Faire plus avec toujours moins de moyens, telle est l'impossible équation de la DGFIP. Le discours rassurant sur la pérennité du réseau et sur le maintien des missions ne résiste pas à la confrontation avec les suppressions d'emplois programmées. Ce choix est dangereux pour la DGFIP, ses missions et ses personnels. Perte de

repères et de sens, stress, découragements, conséquences sur la santé, les personnels payent le prix fort.

Le mal-être actuel dans les services est considérable face à la dégradation des conditions de vie au travail. C'est aussi cela qu'expriment les personnels de la DGFIP lorsqu'ils se mobilisent comme ils le font depuis plusieurs mois : un ras le bol de travailler et de vivre dans des services où la priorité est donnée à l'affichage, à la réalisation des objectifs sans tenir compte de la réalité.

La CGT exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et l'ouverture d'un véritable débat en partant d'un bilan réel des charges et des besoins afin d'implanter les emplois nécessaires pour remplir pleinement l'ensemble de nos missions.

Suppressions d'emploi a la DRFiP Paris				
Filière fiscale	A	B	C	Total
Suppressions	3	-2	-136	-135
Redéploiement Contrôle fiscal	-6			-6
Plan de qualification ministériel	22	32	-54	
Total	19	30	-190	-141
Filière Gestion Publique	A / A Huissier	B et C		Total
Suppressions	0 / -2	-12		-14
Filière fiscale	+ 19 A	+ 30 B	- 190 C	- 141 agents
Filière Gestion Publique	- 2 A	-12 B/C		-14 agents
Total des suppressions nettes de postes				- 155 agents

Boycott des CAP de régularisation des SIP

Dans le cadre de la mise en place des SIP, l'administration a l'obligation de convoquer des CAPL pour chaque cadre (A, B, et C) afin de régulariser les affectations de chacun au niveau local. Ainsi, un cadre B qui était anciennement affecté CDI 8ème Madeleine au niveau local voit son affectation régularisée en SIP 8ème. Des CAPL ont donc été convoquées pour la régularisation des affectations des SIP des 8ème, 11ème, 15ème, 16ème et 18ème arrondissement.

A l'occasion de ces CAP de régularisations, nous estimons qu'un certain nombre de règles fondamentales n'ont pas été respectées notamment pour les CAPL de l'ex Paris-Nord et de l'ex Paris-Ouest. Ainsi les documents n'ont pas été fournis ou en retard, en dehors du délai de huit jours avant la tenue de la CAP. En ce qui concerne la CAPL de Paris-Nord, ils ont précisément été transmis l'après-midi de la réunion. Ajoutons à cela qu'ils ne contenaient pas l'ensemble des renseignements nécessaires aux élu(e)s pour réaliser sérieusement leur travail et défendre les agent(e)s.

Ces entraves au bon fonctionnement des CAPL sont graves et mettent en cause la légalité des réunions visées. Nous avons donc estimé que nous ne saurions les cautionner par notre présence alors que se met en place la DRFIP sauf à laisser s'instaurer un mode de fonctionnement inacceptable. Ces manquements graves et répétés de l'administration ont donc contraint la CGT à boycotter ces CAPL.

L'arrivée de CHORUS

1,1 milliard de budget, 20 000 agents en cours de formation : CHORUS est un gigantesque projet de la direction qui s'inscrit dans la droite ligne de la RGGP. Déployée notamment sur PARIS en 2011, deux centres de service partagés (plate forme destinée à la prise de décision pour la dépense de l'Etat) s'installent sur Notre Dame des Victoires et Place de l'Argonne et vont devoir faire face très rapidement à une charge de travail considérable puisque leur mission les conduit à travailler pour plusieurs ministères. Par ailleurs, deux services facturiers (phase de paiement de la dépense) vont assurer cette tâche sur NDV.

La CGT, bien consciente du caractère laminant en terme d'emploi de ce déploiement, s'interroge sur les formations prévues et sur les dysfonctionnements de CHORUS pointés par la Cour des Comptes (perte de connexion, mauvaise intégration des fichiers externes...)

Aucune information n'a été donnée par l'administration sur le résultat de l'appel au volontariat, ce qui démontre une fois de plus l'absence de transparence de la DFRIP en matière de RH.

Loi sur les retraites : effets néfastes immédiats !

La fin de la Cessation Progressive d'Activité (CPA)

L'article 54 de la loi portant réforme des retraites n°2010-1330 du 9 novembre 2010 a abrogé le dispositif de la cessation progressive d'activité. Il prévoit malgré tout que les agents admis à bénéficier du dispositif avant le 1er janvier 2011 le conservent.

Les parents ayant 3 enfants et 15 ans de service...

La nouvelle loi prévoit l'extinction progressive du dispositif permettant jusqu'à présent aux parents de 3 enfants ayant au moins 15 ans de service de partir à la retraite sans condition d'âge. Compte tenu de certaines mesures transitoires prévues par la loi, nous attirons plus particulièrement l'attention des agents ayant moins de 55 ans au 01/01/2011. Ils peuvent en effet bénéficier d'une pension calculée selon les règles antérieures (2% par an et pas de décote) à condition de déposer leur demande d'admission à la retraite au plus tard le 31/12/2010 (avec date d'effet au 01/07/11). En cas de dépôt après la date prescrite, ces mêmes pensions seront calculées selon les nouvelles règles c'est à dire sur le nombre d'annuités nécessaires pour bénéficier d'une retraite sans décote en fonction de l'année de naissance, compte tenu du nouveau régime du minimum garanti de la Fonction Publique.



Nous attirons l'attention des collègues concernés sur la nécessité de formuler leurs options avant la date limite du 31 décembre afin de ne pas être privés du bénéfice des dispositions antérieures. Ils peuvent pour cela se rapprocher des services des ressources humaines de la direction et les saisir par écrit de leurs questions.

En réponse à l'ensemble des interrogations que la loi sur les retraites suscite chez les agents, l'UGFF CGT (Union Générale des Fédérations des Fonctionnaires) propose une synthèse utile, consultable sur notre site :
www.cgtgdfip75.org/IMG/pdf/note_21_nov10_retraite.pdf